

## TELUS Corporation

### RÉGIME DE RÉINVESTISSEMENT DE DIVIDENDES ET D'ACHAT D' ACTIONS

#### AVIS

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières ont adopté de nouveaux règlements avec prise d'effet le 14 septembre 2005 qui touchent les régimes de réinvestissement de dividendes de toutes les sociétés au Canada. TELUS discute actuellement avec des représentants de ces autorités afin de déterminer s'il sera nécessaire de modifier notre régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions pour tenir compte de certaines des modifications mises en place par les nouveaux règlements. Entre-temps, il sera nécessaire de modifier notre régime afin de suspendre temporairement les aspects suivants du régime jusqu'à ce que des clarifications soient obtenues des autorités de réglementation ou qu'une dispense soit accordée par celles-ci :

- (i) les participants au régime ne peuvent réinvestir le dividende qui sera versé sur les actions ordinaires le 1<sup>er</sup> octobre 2005 afin d'acquérir des actions sans droit de vote. L'agent du régime remettra plutôt le dividende aux participants à qui il est dû au plus tard le 30 novembre 2005, à moins que la dispense ne soit obtenue des autorités de réglementation avant la remise. Pour obtenir de l'aide, veuillez communiquer avec l'agent du régime, Société de fiducie Computershare du Canada.

Services aux actionnaires de Computershare  
100 University Avenue  
Toronto (Ontario)  
M5J 2Y1

Téléphone : 1 800 558-0046 sans frais en Amérique du Nord  
(514) 982-7129 à l'extérieur de l'Amérique du Nord  
Télécopieur : 1 888 453-0330 sans frais en Amérique du Nord  
(416) 263-9394 à l'extérieur de l'Amérique du Nord  
courriel : [telus@computershare.com](mailto:telus@computershare.com)  
site Web : [computershare.com](http://computershare.com)

- (ii) les participants au régime ne pourront pas vendre des actions du régime par l'entremise de l'agent du régime. Les participants qui souhaitent vendre des actions du régime doivent demander la délivrance d'un certificat d'actions et vendre ces actions directement par l'entremise d'un courtier inscrit. Le formulaire de demande ainsi que des directives figurent au verso de votre relevé du régime. Veuillez choisir l'option « délivrance ». Si vous avez besoin d'aide, veuillez communiquer avec Computershare.

Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec le service de relations avec les investisseurs de TELUS

courriel : [ir@telus.com](mailto:ir@telus.com)  
téléphone : 1 800 667-4871 sans frais en Amérique du Nord  
(780) 493-7345 à l'extérieur de l'Amérique du Nord  
télécopieur : (780) 493-7399

Nous espérons que cette question d'ordre juridique concernant tous les régimes de réinvestissement de dividendes au Canada sera clarifiée rapidement. Nous vous invitons à visiter notre site Web ([telus.com/drisp](http://telus.com/drisp)) pour obtenir des mises à jour sur cette question.

Le 21 septembre 2005